

États financiers annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

États de la situation financière (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) (notes 2 et 3)	58 159 \$	21 042 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	580	175
Intérêts à recevoir	1 027	429
Montant à recevoir à l'émission de parts	10	–
Actifs dérivés	220	179
Total de l'actif	59 996	21 825
Passif		
Passif courant		
Passifs dérivés	253	123
Total du passif	253	123
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	59 743 \$	21 702 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par série		
Série A	20 782 \$	21 124 \$
Série F	207 \$	5 \$
Série O	1 943 \$	– \$
Série S	36 811 \$	573 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Série A	10,91 \$	10,37 \$
Série F	10,87 \$	10,31 \$
Série O	10,96 \$	10,42 \$
Série S	10,88 \$	10,33 \$

Organisation du Fonds (note 1)

Le Fonds a été créé le 6 mai 2022 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Série A	6 mai 2022
Série F	16 novembre 2022
Série O	16 novembre 2022
Série S	16 novembre 2022

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

États du résultat global (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	2 457 \$	164 \$
Profit (perte) sur dérivés	124	56
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	502	96
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change	(65)	(50)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	1 596	735
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	4 614	1 001
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(11)	24
	(11)	24
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	449	39
Frais d'administration fixes ±±±	34	3
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction	7	-
Retenues d'impôt (note 7)	52	11
	542	53
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(104)	(2)
	438	51
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)		
	4 165	974
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série (à l'exclusion des distributions)		
Série A	2 158 \$	974 \$
Série F	12 \$	-
Série O	150 \$	-
Série S	1 845 \$	-
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par série		
Série A	2 050	2 015
Série F	11	-
Série O	164	-
Série S	1 473	40
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Série A	1,05 \$	0,48 \$
Série F	1,04 \$	0,01 \$
Série O	0,92 \$	0,42 \$
Série S	1,25 \$	-

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Série A	1,25 %
Série F	0,75 %
Série O	0,00 %
Série S	0,75 %

±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Série A	0,10 %
Série F	0,05 %
Série O	s. o.
Série S	0,05 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
(en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	Parts de série A		Parts de série F		Parts de série O		Parts de série S	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022						
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 158 \$	974 \$	12 \$	– \$	150 \$	– \$	1 845 \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(848)	(169)	(7)	–	(100)	–	(1 067)	(5)
Des gains en capital nets réalisés	(154)	(61)	(1)	–	(14)	–	(263)	(2)
	(1 002)	(230)	(8)	–	(114)	–	(1 330)	(7)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	15	20 150	215	5	1 920	–	36 004	573
Montant reçu au réinvestissement des distributions	1 002	230	5	–	114	–	1 326	7
Montant payé au rachat de parts	(2 515)	–	(22)	–	(127)	–	(1 607)	–
	(1 498)	20 380	198	5	1 907	–	35 723	580
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(342)	21 124	202	5	1 943	–	36 238	573
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	21 124	–	5	–	–	–	573	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	20 782 \$	21 124 \$	207 \$	5 \$	1 943 \$	– \$	36 811 \$	573 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 31 décembre 2023 et 2022

Solde au début de la période	2 037	–	–	–	–	–	55	–
Parts rachetables émises	2	2 015	20	–	179	–	3 352	55
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	93	22	1	–	10	–	124	–
	2 132	2 037	21	–	189	–	3 531	55
Parts rachetables rachetées	(228)	–	(2)	–	(12)	–	(148)	–
Solde à la fin de la période	1 904	2 037	19	–	177	–	3 383	55

Tableaux des flux de trésorerie
(en milliers)

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022 (note 1)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	4 165 \$	974 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	11	(24)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(502)	(96)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(1 596)	(735)
Achat de placements	(233 241)	(123 189)
Produits de la vente de placements	198 311	102 922
Intérêts à recevoir	(598)	(429)
	(33 450)	(20 577)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	38 144	20 728
Montant payé au rachat de parts	(4 271)	–
Distributions versées aux porteurs de parts	(7)	–
	33 866	20 728
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	416	151
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(11)	24
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	175	–
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	580 \$	175 \$
Intérêts reçus	1 859 \$	– \$

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
OBLIGATIONS INTERNATIONALES							
Brésil							
République fédérative du Brésil		2024/07/01	coupon zéro, BRL	1 107 000	290	287	
République fédérative du Brésil		2025/07/01	coupon zéro, BRL	3 299 000	770	784	
République fédérative du Brésil		2026/01/01	coupon zéro, BRL	5 648 000	1 190	1 277	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2027/01/01	série F, BRL	3 601 000	893	986	
République fédérative du Brésil		2027/07/01	coupon zéro, BRL	4 766 000	909	935	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2029/01/01	BRL	2 340 000	592	637	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2031/01/01	BRL	1 356 000	291	366	
République fédérative du Brésil	10,00 %	2033/01/01	BRL	1 481 000	349	398	
					5 284	5 670	9,5 %
Chili							
République du Chili	2,50 %	2025/03/01	CLP	160 000 000	251	231	
République du Chili	5,00 %	2028/10/01	CLP	125 000 000	207	185	
République du Chili	4,70 %	2030/09/01	CLP	155 000 000	230	225	
République du Chili	6,00 %	2033/04/01	CLP	60 000 000	101	95	
République du Chili	6,00 %	2043/01/01	série 30YR, CLP	165 000 000	289	270	
					1 078	1 006	1,7 %
¹Chine (note 10)							
République populaire de Chine	2,18 %	2025/08/25	CNY	2 980 000	557	557	
République populaire de Chine	2,46 %	2026/02/15	CNY	3 930 000	752	738	
République populaire de Chine	3,01 %	2028/05/13	CNY	5 070 000	971	972	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24	CNY	6 200 000	1 189	1 178	
République populaire de Chine	2,80 %	2030/03/25	CNY	1 840 000	344	349	
République populaire de Chine	2,76 %	2032/05/15	CNY	3 430 000	653	649	
République populaire de Chine	3,81 %	2050/09/14	CNY	2 210 000	470	483	
					4 936	4 926	8,2 %
²Colombie (note 10)							
République de Colombie	7,50 %	2026/08/26	série B, COP	2 818 500 000	799	922	
République de Colombie	6,00 %	2028/04/28	série B, COP	1 309 800 000	268	395	
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B, COP	1 812 200 000	347	535	
République de Colombie	7,00 %	2032/06/30	COP	249 000 000	50	72	
République de Colombie	13,25 %	2033/02/09	série B, COP	1 510 100 000	533	613	
République de Colombie	7,25 %	2034/10/18	série B, COP	349 100 000	90	98	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B, COP	940 300 000	233	292	
République de Colombie	7,25 %	2050/10/26	série B, COP	606 300 000	116	151	
					2 436	3 078	5,2 %
³République tchèque (note 10)							
République tchèque	2,40 %	2025/09/17	série 89, CZK	4 870 000	265	279	
République tchèque	0,25 %	2027/02/10	CZK	16 150 000	839	856	
République tchèque	2,75 %	2029/07/23	CZK	19 200 000	1 032	1 081	
République tchèque	1,20 %	2031/03/13	série 121, CZK	4 890 000	235	245	
République tchèque	1,75 %	2032/06/23	série 138, CZK	8 060 000	392	412	
République tchèque	1,50 %	2040/04/24	série 125, CZK	10 250 000	381	437	
République tchèque	4,85 %	2057/11/26	série 53, CZK	910 000	56	61	
					3 200	3 371	5,6 %
Égypte							
République arabe d'Égypte	14,37 %	2025/10/20	série 5YR, EGP	6 750 000	308	241	
République arabe d'Égypte	14,06 %	2026/01/12	série 5YR, EGP	2 747 000	101	96	
République arabe d'Égypte	14,66 %	2030/10/06	série 10YR, EGP	1 225 000	38	34	
					447	371	0,6 %
⁴Hongrie (note 10)							
Gouvernement de la Hongrie	1,50 %	2026/08/26	série 26/F, HUF	95 820 000	296	326	
Gouvernement de la Hongrie	9,50 %	2026/10/21	série 26/H, HUF	35 630 000	139	148	
Gouvernement de la Hongrie	4,50 %	2028/03/23	série 28/B, HUF	178 090 000	548	649	
Gouvernement de la Hongrie	4,75 %	2032/11/24	série 32/A, HUF	142 270 000	432	502	
Gouvernement de la Hongrie	3,00 %	2038/10/27	série 38/A, HUF	56 120 000	121	150	
					1 536	1 775	3,0 %
Indonésie							
République d'Indonésie	6,50 %	2025/06/15	série FR81, IDR	3 336 000 000	302	287	
République d'Indonésie	8,38 %	2026/09/15	série FR56, IDR	10 608 000 000	976	958	
République d'Indonésie	6,13 %	2028/05/15	série FR64, IDR	4 514 000 000	385	384	
République d'Indonésie	7,00 %	2030/09/15	série FR82, IDR	8 001 000 000	701	704	
République d'Indonésie	9,50 %	2031/07/15	série FR54, IDR	7 999 000 000	805	807	
République d'Indonésie	6,63 %	2033/05/15	série FR65, IDR	7 678 000 000	664	663	
République d'Indonésie	8,38 %	2034/03/15	série FR68, IDR	500 000 000	48	48	
République d'Indonésie	7,50 %	2040/04/15	série FR83, IDR	4 767 000 000	430	438	
République d'Indonésie	7,13 %	2042/06/15	série FR92, IDR	12 399 000 000	1 110	1 107	
					5 421	5 396	9,0 %
⁵Israël (note 10)							
État d'Israël	1,30 %	2032/04/30	série 0432, ILS	156 000	45	47	
					45	47	0,1 %
Malaisie							
Fédération de Malaisie	3,91 %	2026/07/15	série 0119, MYR	2 015 000	603	587	
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307, MYR	3 445 000	998	991	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219, MYR	1 772 000	521	515	
Fédération de Malaisie	2,63 %	2031/04/15	série 0220, MYR	3 498 000	939	932	
Fédération de Malaisie	4,70 %	2042/10/15	série 0222, MYR	4 051 000	1 249	1 258	
Fédération de Malaisie	4,92 %	2048/07/06	série 0518, MYR	1 058 000	336	338	
Fédération de Malaisie	4,07 %	2050/06/15	série 0120, MYR	460 000	124	130	
					4 770	4 751	8,0 %
Mexique							
America Movil SAB de CV	9,50 %	2031/01/27	rachetable, MXN	2 000 000	154	156	
Petroleos Mexicanos	6,49 %	2027/01/23	rachetable, USD	52 000	64	65	
Petroleos Mexicanos	10,00 %	2033/02/07	rachetable, USD	76 000	98	101	
États-Unis du Mexique	5,83 %	2026/03/05	série M, MXN	14 002 700	929	1 010	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20, MXN	15 662 700	1 119	1 158	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M, MXN	8 714 200	569	635	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2033/05/26	série M, MXN	10 660 900	709	754	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M, MXN	10 948 300	691	752	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M, MXN	10 211 500	632	708	
					4 965	5 339	8,9 %
°Pérou (note 10)							
République du Pérou	8,20 %	2026/08/12	PEN	200 000	76	76	
République du Pérou	5,94 %	2029/02/12	PEN	709 000	234	254	
République du Pérou	6,15 %	2032/08/12	PEN	1 140 000	374	399	
République du Pérou	7,30 %	2033/08/12	PEN	1 053 000	386	396	
République du Pérou	6,90 %	2037/08/12	PEN	133 000	45	48	
République du Pérou	5,35 %	2040/08/12	PEN	675 000	183	207	
					1 298	1 380	2,3 %
Pologne							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725, PLN	1 815 000	501	595	
République de Pologne		2025/10/25	série 1025, coupon zéro, PLN	175 000	50	54	
République de Pologne	0,25 %	2026/10/25	série 1026, PLN	2 530 000	575	750	
République de Pologne	2,75 %	2028/04/25	série 0428, PLN	3 670 000	1 022	1 134	
République de Pologne	1,75 %	2032/04/25	série 0432, PLN	1 202 000	281	315	
République de Pologne	6,00 %	2033/10/25	série 1033, PLN	1 587 000	520	567	
					2 949	3 415	5,7 %
Roumanie							
Gouvernement de Roumanie	3,25 %	2026/06/24	série 5Y, RON	400 000	100	110	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2028/01/26	série 8Y, RON	3 150 000	811	862	
Gouvernement de Roumanie	8,00 %	2030/04/29	série 7Y, RON	335 000	103	108	
Gouvernement de Roumanie	4,15 %	2030/10/24	série 10YR, RON	1 730 000	427	454	
Gouvernement de Roumanie	3,65 %	2031/09/24	série 15Y, RON	760 000	180	188	
Gouvernement de Roumanie	7,20 %	2033/10/30	série 10Y, RON	135 000	41	42	
Gouvernement de Roumanie	4,75 %	2034/10/11	série 15Y, RON	380 000	80	99	
Gouvernement de Roumanie	7,90 %	2038/02/24	série 15Y, RON	490 000	155	167	
					1 897	2 030	3,4 %
Afrique du Sud							
République sud-africaine	10,50 %	2026/12/21	série R186, ZAR	7 155 000	537	543	
République sud-africaine	7,00 %	2031/02/28	série R213, ZAR	14 115 000	867	856	
République sud-africaine	8,25 %	2032/03/31	série 2032, ZAR	7 330 000	481	465	
République sud-africaine	8,88 %	2035/02/28	série 2035, ZAR	24 141 000	1 441	1 479	
République sud-africaine	9,00 %	2040/01/31	série 2040, ZAR	5 315 000	319	302	
République sud-africaine	8,75 %	2044/01/31	série 2044, ZAR	12 670 000	714	682	
République sud-africaine	8,75 %	2048/02/28	série 2048, ZAR	8 950 000	535	478	
					4 894	4 805	8,0 %
Thaïlande							
Royaume de Thaïlande	2,13 %	2026/12/17	THB	11 506 000	427	444	
Royaume de Thaïlande	1,00 %	2027/06/17	THB	20 152 000	723	746	
Royaume de Thaïlande	2,88 %	2028/12/17	THB	2 580 000	101	102	
Royaume de Thaïlande	4,88 %	2029/06/22	THB	14 369 000	629	625	
Royaume de Thaïlande	3,65 %	2031/06/20	THB	8 225 000	336	341	
Royaume de Thaïlande	3,35 %	2033/06/17	THB	20 196 000	827	827	
Royaume de Thaïlande	1,59 %	2035/12/17	THB	21 557 000	716	742	
Royaume de Thaïlande	2,00 %	2042/06/17	THB	21 499 000	647	713	
					4 406	4 540	7,6 %
Turquie							
République turque	8,00 %	2025/03/12	TRY	1 086 000	38	36	
République turque	12,60 %	2025/10/01	TRY	2 409 000	88	77	
République turque	16,90 %	2026/09/02	TRY	1 744 000	138	61	
République turque	10,50 %	2027/08/11	TRY	4 238 000	149	129	
République turque	12,40 %	2028/03/08	TRY	4 669 000	159	143	
République turque	11,70 %	2030/11/13	TRY	940 000	42	28	
République turque	17,80 %	2033/07/13	TRY	3 448 000	123	122	
					737	596	1,0 %
États-Unis							
Obligation du Trésor des États-Unis	4,13 %	2032/11/15	USD	171 000	231	231	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Inventaire du portefeuille Au 31 décembre 2023 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Obligation du Trésor des États-Unis	3,38 %	2042/08/15	USD	196 000	228	232	
					459	463	0,8 %
TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES					50 758	52 959	88,6 %
4OBLIGATIONS SUPRANATIONALES (note 10)							
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (La)	4,50 %	2024/01/29	IDR	550 000 000	48	47	
Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (La)	45,00 %	2024/10/18	TRY	1 000 000	48	45	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	6,50 %	2025/05/19	PLN	330 000	106	112	
Banque européenne pour la reconstruction et le développement	0,87 %	2026/03/04	PLN	400 000	110	121	
Banque européenne d'investissements	3,00 %	2029/11/25	PLN	1 283 000	333	386	
Banque interaméricaine de développement	7,50 %	2024/12/05	MXN	4 125 000	276	314	
Banque internationale pour la reconstruction et le développement International Finance Corp.	5,73 %	2027/08/02	PLN	470 000	146	162	
International Finance Corp.	11,00 %	2024/07/25	HUF	88 000 000	292	342	
International Finance Corp.		2038/03/23	coupon zéro, MXN	2 400 000	52	53	
TOTAL DES OBLIGATIONS SUPRANATIONALES					1 411	1 582	2,7 %
TOTAL DES OBLIGATIONS					52 169	54 541	91,3 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME					52 169	54 541	91,3 %
PLACEMENTS À COURT TERME							
République arabe d'Égypte	22,60 %	2024/01/23	bon du Trésor, EGP	4 225 000	178	178	
République arabe d'Égypte	24,62 %	2024/01/30	bon du Trésor, EGP	1 150 000	47	48	
Gouvernement du Canada	5,06 %	2024/02/01	bon du Trésor	1 000 000	987	996	
Gouvernement du Canada	5,03 %	2024/02/29	bon du Trésor	600 000	592	595	
Banque Nationale du Canada	4,95 %	2024/01/02	dépôt à terme	1 800 000	1 800	1 801	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					3 604	3 618	6,0 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					–	–	
TOTAL DES PLACEMENTS					55 773	58 159	97,3 %
Actifs dérivés						220	0,3 %
Passifs dérivés						(253)	(0,4) %
Autres actifs, moins les passifs						1 617	2,8 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						59 743	100,0 %

¹⁻⁶Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée		Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale	Valeur nominale			
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	BRL	2 250 000	USD	453 839	0,202	0,205	9
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/01/29	CLP	341 440 000	USD	360 930	0,001	0,001	34
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/01/29	CLP	161 510 000	USD	182 652	0,001	0,001	–
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/29	CLP	143 625 000	USD	163 092	0,001	0,001	–
1	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/08	CNY	1 560 000	CAD	297 002	0,190	0,187	(5)
1	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/08	CAD	326 419	CNY	1 735 000	5,315	5,340	2
1	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/08	CAD	3 021 459	CNY	15 840 000	5,242	5,340	55
2	Banque de Montréal	A-1	2024/01/29	COP	394 695 000	USD	90 366	0,000229	0,000257	14
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/29	USD	97 800	COP	394 695 000	4 035,730	3 897,871	(5)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/29	USD	43 535	COP	179 105 000	4 114,000	3 897,871	(3)
3	Slate Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/02/16	CZK	7 715 000	CAD	456 030	0,059	0,059	–
3	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/02/16	CAD	738 806	CZK	12 330 000	16,689	16,911	10
4	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/24	CAD	148 812	HUF	40 240 000	270,409	262,732	(4)
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/28	IDR	14 844 880 000	USD	956 241	0,000064	0,000065	10
5	Banque de Montréal	A-1	2024/03/01	CAD	46 137	ILS	125 000	2,709	2,730	–
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/12	INR	44 560 000	USD	532 941	0,012	0,012	1
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	5 055 000	CAD	391 188	0,077	0,078	2
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/16	MXN	980 000	CAD	74 197	0,076	0,078	2
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/16	MXN	7 425 000	CAD	578 437	0,078	0,078	(1)
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/16	CAD	263 895	MXN	3 590 000	13,604	12,848	(16)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/16	CAD	135 395	MXN	1 750 000	12,925	12,848	(1)
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/12	MYR	710 000	USD	152 751	0,215	0,218	3
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/12	MYR	1 475 000	USD	311 576	0,211	0,218	13
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/12	MYR	2 015 000	USD	430 206	0,214	0,218	12
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/12	USD	169 803	MYR	795 000	4,682	4,589	(5)
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/12	USD	45 298	MYR	210 000	4,636	4,589	(1)
6	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/29	PEN	480 000	USD	128 514	0,268	0,270	1
6	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/29	USD	41 848	PEN	160 000	3,823	3,702	(2)
6	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/29	USD	123 494	PEN	480 000	3,887	3,702	(8)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/17	PLN	240 000	CAD	76 000	0,317	0,337	5
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/17	PLN	530 000	CAD	180 296	0,340	0,337	(2)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/17	CAD	129 281	PLN	385 000	2,978	2,971	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/06	RON	325 000	CAD	97 188	0,299	0,294	(2)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/01	THB	36 675 000	CAD	1 439 837	0,039	0,039	(10)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/01	CAD	188 927	THB	4 965 000	26,280	25,649	(5)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	528 985	THB	13 755 000	26,003	25,649	(7)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	242 445	THB	6 280 000	25,903	25,649	(2)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte)
										latent(e) (en milliers de dollars)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/02/15	TRY	945 000	CAD	41 698	0,044	0,043	(1)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	5 625 000	CAD	239 320	0,043	0,042	(4)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/02/15	CAD	41 787	TRY	945 000	22,615	23,173	1
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/24	USD	2 400 000	CAD	3 290 870	1,371	1,325	(112)
	Banque de Montréal	A-1	2024/01/24	USD	35 000	CAD	47 201	1,349	1,325	(1)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/01/24	USD	325 000	CAD	443 469	1,365	1,325	(13)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	220 000	CAD	304 635	1,385	1,325	(13)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	USD	170 000	CAD	232 563	1,368	1,325	(7)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	USD	420 000	CAD	569 751	1,357	1,325	(13)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	USD	120 000	CAD	165 113	1,376	1,325	(6)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	USD	20 000	CAD	26 652	1,333	1,325	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/01/24	USD	20 000	CAD	27 402	1,370	1,325	(1)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/01/24	CAD	562 668	USD	415 000	0,738	0,755	13
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/01/24	CAD	123 975	USD	90 000	0,726	0,755	5
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	CAD	568 710	USD	415 000	0,730	0,755	19
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/01/24	CAD	55 222	USD	40 000	0,724	0,755	2
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	5 255 000	CAD	377 512	0,072	0,072	1
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	2 380 000	CAD	168 696	0,071	0,072	3
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	2 150 000	CAD	152 271	0,071	0,072	3
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/01	CAD	149 900	ZAR	2 130 000	14,209	13,887	(3)
Actifs et passifs dérivés – contrats à terme										(33)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Fonds est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers)

Le Fonds peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 31 décembre 2023 et 2022, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 31 décembre 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	220 \$	– \$	220 \$	(120) \$	– \$	100 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(253)	–	(253)	120	–	(133)
Total	(33) \$	– \$	(33) \$	– \$	– \$	(33) \$
Au 31 décembre 2022						
Actifs dérivés de gré à gré	179 \$	– \$	179 \$	(105) \$	– \$	74 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(123)	–	(123)	105	–	(18)
Total	56 \$	– \$	56 \$	– \$	– \$	56 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds ne détenait pas de placement dans des fonds sous-jacents ni de participation excédant 20 % de chaque fonds sous-jacent.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC (désigné le *Fonds*) cherche à produire un revenu et une plus-value du capital modérée à long terme, en investissant principalement dans des titres à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale.

Stratégies de placement : Le Fonds cherche à investir principalement dans des titres souverains à revenu fixe de pays dont les marchés sont émergents libellés en monnaie locale. Le Fonds peut également investir dans des titres non souverains à revenu fixe de marchés émergents et développés dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas dépasser 30 % de la valeur liquidative du Fonds.

Les principaux risques inhérents au Fonds sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Risque de concentration aux 31 décembre 2023 et 2022

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Fonds au 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente les secteurs dans lesquels investissait le Fonds au 31 décembre 2022 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 décembre 2022

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Obligations canadiennes	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	0,8
Obligations internationales	
Brésil	8,5
Chili	0,5
Chine	9,1
Colombie	6,0
République tchèque	5,6
Égypte	0,7
Hongrie	1,5
Indonésie	9,5
Israël	1,0
Malaisie	8,5
Mexique	9,8
Pérou	0,9
Pologne	7,4
République de Serbie	0,5
Roumanie	4,3
Afrique du Sud	10,6
Thaïlande	5,8
États-Unis	1,4
Obligations supranationales	2,4
Placements à court terme	2,2
Actifs (passifs) dérivés	0,3
Autres actifs, moins les passifs	2,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Fonds avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
AAA	6,1	6,8
AA	5,6	5,6
A	33,8	21,2
BBB	32,3	41,9
Inférieur à BBB	19,5	21,5
Total	97,3	97,0

Risque de change

Le tableau qui suit indique les devises dans lesquelles la pondération du Fonds était importante aux 31 décembre 2023 et 2022, compte tenu de la valeur marchande des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 31 décembre 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
IDR	6 877	11,5	
MXN	6 416	10,7	
BRL	6 400	10,7	
MYR	5 760	9,6	
ZAR	5 553	9,3	
THB	5 072	8,5	
PLN	4 392	7,4	
COP	3 192	5,3	
CZK	3 129	5,2	
RON	2 229	3,7	

Au 31 décembre 2023 (suite)

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
HUF	2 062	3,5	
CLP	2 007	3,4	
CNY	2 004	3,4	
PEN	1 369	2,3	
TRY	918	1,5	
INR	707	1,2	
EGP	616	1,0	

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 décembre 2022

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)		% de l'actif net
MXN	2 589	11,9	
BRL	2 466	11,4	
CNY	2 153	9,9	
IDR	2 120	9,8	
ZAR	2 076	9,6	
MYR	1 976	9,1	
THB	1 816	8,4	
PLN	1 539	7,1	
CZK	875	4,0	
HUF	794	3,7	
COP	772	3,6	
PEN	722	3,3	
RON	490	2,3	
CLP	467	2,2	
INR	301	1,4	
TRY	190	0,9	
EGP	154	0,7	

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	587	216

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Fonds n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Fonds dans les titres à revenu fixe selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	Risque de change total* (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Moins de 1 an	1 035	1 668
1 an à 3 ans	11 420	3 931
3 ans à 5 ans	10 854	3 468
Plus de 5 ans	31 232	11 505
Total	54 541	20 572

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la durée moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	699	249

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Fonds sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les annexes des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 31 décembre 2023 et 2022 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Fonds s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de série A du Fonds et celui de l'indice ou des indices de référence du Fonds, d'après 13 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Fonds. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice JPMorgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (\$ CA)	550	–

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 31 décembre 2023 et 2022 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Fonds, comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	54 541	–	54 541
Placements à court terme	–	3 618	–	3 618
Actifs dérivés	–	220	–	220
Total des actifs financiers	–	58 379	–	58 379
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(253)	–	(253)
Total des passifs financiers	–	(253)	–	(253)
Total des actifs et des passifs financiers	–	58 126	–	58 126

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 décembre 2022

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Titres à revenu fixe	–	20 572	–	20 572
Placements à court terme	–	470	–	470
Actifs dérivés	–	179	–	179
Total des actifs financiers	–	21 221	–	21 221
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(123)	–	(123)
Total des passifs financiers	–	(123)	–	(123)
Total des actifs et des passifs financiers	–	21 098	–	21 098

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Fonds ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de l'une ou l'autre des périodes.

Notes des états financiers

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Organisation des fonds et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Fonds de titres à revenu fixe CIBC (désignés individuellement, un *Fonds*, et collectivement, les *Fonds*) est une fiducie de fonds commun de placement, à l'exception du Fonds de créances mondiales CIBC et du Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, constituée en vertu des lois de l'Ontario et régie aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Fonds est situé au CIBC Square, 81 Bay Street, 20th Floor, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*) est le gestionnaire (désignée le *gestionnaire*) et également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres et l'agent des transferts des Fonds.

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts, chacune pouvant être émise en un nombre illimité de séries, et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. À l'avenir, l'offre de toute série de parts d'un Fonds pourrait prendre fin ou des séries de parts supplémentaires pourraient être offertes. Le tableau qui suit présente les séries de parts offertes par chaque Fonds, à la date des présents états financiers :

Fonds	Série A	Série F	Série S	Série O
Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds de créances mondiales CIBC	✓	✓	✓	✓
Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC	✓	✓	✓	✓

Chaque série de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Les parts de série A sont offertes à tous les investisseurs, sous réserve de certaines exigences de placement minimum. Les investisseurs pourraient avoir à payer des frais d'acquisition à l'achat de parts.

Les parts de série F sont offertes, sous réserve de certaines exigences de placement minimum, aux investisseurs qui participent à certains programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et les autres clients qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte. Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de série F peuvent payer des honoraires à leur courtier pour leurs services. Aucune commission de suivi n'est payée aux courtiers à l'égard des parts de série F, ce qui permet de réduire les frais de gestion annuels imputés à l'égard de ces parts.

Les parts de série O ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts de série O ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts de série O avec le gestionnaire, et des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe qui utilise une structure de fonds de fonds. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se servent des parts de série O d'un Fonds pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucuns frais d'administration fixes ne sont imputés à un Fonds à l'égard des parts de série O; plutôt, des frais de gestion négociés sont imposés par le gestionnaire directement aux porteurs de parts de série O, ou selon leurs directives, ou encore aux courtiers et aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts de série S et de série SM ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. À la date de clôture, les parts de série SM étaient visées par le prospectus simplifié, mais n'avaient pas encore été offertes en vente au public et aucune opération sur des parts de cette série n'avait été réalisée.

La date à laquelle chaque Fonds a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque série de chaque Fonds ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du fonds* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Fonds au 31 décembre 2023. Les états de la situation financière de chaque Fonds sont présentés aux 31 décembre 2023 et 2022. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Fonds sont établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et couvrent la période qui s'étend de la date de début des activités jusqu'au 31 décembre 2022.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 6 mars 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*), publiées par l'International Accounting Standards Board (désigné l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Fonds. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Fonds (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Fonds classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas d'instruments de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Fonds et a déterminé que le portefeuille d'actifs et de passifs financiers des Fonds est géré et que sa performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Fonds; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Fonds ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation de chaque Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Fonds en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Fonds, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille de chaque Fonds pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers à l'aide de techniques d'évaluation

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Fonds. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Fonds utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation.

Les Fonds classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Fonds se trouve à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Fonds, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. En outre, un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Fonds, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec les Fonds. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Fonds sont exposés. Certains Fonds peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou municipal canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notations de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur note de crédit s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, division de S&P Global, ou à une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Fonds représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs ou des sous-conseillers.

Les Fonds peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Fonds relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2l.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Les fonds communs de placement peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Fonds.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Fonds sont exposés aux rachats au comptant quotidiens de parts rachetables. De façon générale, les Fonds conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Fonds de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Fonds.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la COVID-19) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement des Fonds. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Notes des états financiers

Au 31 décembre 2023, les Fonds n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Fonds et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations coupon zéro qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- ii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- iv) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- v) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Fonds qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Fonds.
- vi) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres d'un Fonds est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Fonds. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Fonds, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Fonds peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période considérée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Fonds qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture, ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Fonds qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux chaque date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés attribuable aux contrats à terme standardisés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Fonds peuvent conclure des contrats d'options à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Fonds subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Fonds réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat. À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Fonds comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Fonds comptabilise un profit réalisé qui est présenté au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Fonds peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Fonds peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Fonds à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Fonds ne concluront des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des informations additionnelles sur les swaps en cours à la fin de la période se trouvent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Fonds applicables.

k) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

l) Prêt de titres

Un Fonds peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Fonds ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Fonds (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne, qui n'est pas la contrepartie, ou un membre du groupe de la contrepartie, du fonds dans le cadre de la transaction, pour autant que les titres de créance de l'institution financière canadienne notés comme dette à court terme par une agence de notation agréée aient une note de crédit approuvée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et dont l'échéance est identique à celle des titres prêtés.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Fonds sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Fonds et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Fonds. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Fonds et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Fonds. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Fonds.

m) Fonds à catégories ou à séries multiples

Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une série) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque série de parts à la date de l'attribution. Tous les frais de gestion et frais d'administration fixes propres à une série n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Notes des états financiers

Abréviations des devises

AED – Dirham des Émirats arabes unis	DKK – Couronne danoise	JPY – Yen japonais	PLN – Zloty polonais
ARS – Peso argentin	EGP – Livre égyptienne	KRW – Won sud-coréen	QAR – Riyal qatarien
AUD – Dollar australien	EUR – Euro	MAD – Dirham marocain	RUB – Rouble russe
BRL – Réal brésilien	GBP – Livre sterling	MXN – Peso mexicain	SAR – Riyal saoudien
CAD – Dollar canadien	HKD – Dollar de Hong Kong	MYR – Ringgit malais	SEK – Couronne suédoise
CHF – Franc suisse	HUF – Forint hongrois	NOK – Couronne norvégienne	SGD – Dollar de Singapour
CLP – Peso chilien	IDR – Rupiah indonésienne	NZD – Dollar néo-zélandais	THB – Baht thaïlandais
CNY – Renminbi chinois	ILS – Shekel israélien	PEN – Nouveau sol péruvien	TRY – Nouvelle livre turque
COP – Peso colombien	INR – Roupie indienne	PHP – Peso philippin	TWD – Dollar de Taïwan
CZK – Couronne tchèque	JOD – Dinar jordanien	PKR – Roupie pakistanaise	USD – Dollar américain

Autres abréviations

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	FNB – Fonds négocié en Bourse
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères
ELN – Billet lié à des titres de participation	CAÉ – Certificat représentatif d'actions étrangères sans droit de vote

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie ou série, est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Fonds correspond à un jour ouvrable au siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Fonds est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Fonds et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le prix qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Fonds investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Fonds. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription cotés sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et que la note de crédit de chaque contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Fonds, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la juste valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de contrats à terme standardisés et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de garantie. Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Fonds sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres placements

Tous les autres placements des Fonds sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Fonds pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Fonds peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Fonds à ces placements. Les participations des Fonds dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Fonds ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau Participations dans des fonds sous-jacents est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Fonds dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Fonds est autorisé à détenir un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable au moment de l'émission. Les distributions effectuées par un Fonds et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par un Fonds.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part d'un Fonds. Le droit de faire racheter des parts d'un Fonds peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Fonds, à l'exclusion du passif d'un Fonds, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour un Fonds. Le Fonds n'est pas assujéti, en vertu de règles externes, à des exigences concernant son capital.

Le capital reçu par un Fonds est utilisé dans le cadre du mandat de placement de ce Fonds, ce qui peut inclure la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande d'un porteur de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Fonds, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire et les commissions de suivi sont payés par le gestionnaire à partir des frais de gestion reçus des Fonds.

Pour les parts de série A, de série F, de série S et de série SM, les Fonds peuvent imputer des frais de gestion annuels maximums. Les frais de gestion annuels maximums exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque série de parts du Fonds sont présentés dans la note intitulée *Taux maximums des frais de gestion facturables* de l'état du résultat global. Pour les parts de série O, les frais de gestion sont négociés ou payés par les porteurs de parts ou selon leurs instructions, ou encore par les courtiers et les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts, conformément à leurs instructions.

Le gestionnaire peut également imputer au Fonds un montant inférieur aux frais de gestion maximums présentés à la note *Taux maximums des frais de gestion facturables* de l'état du résultat global, et ainsi renoncer aux frais de gestion. Le gestionnaire peut, en tout temps et à sa seule discrétion, cesser de renoncer aux frais de gestion.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Fonds qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Fonds. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Fonds aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Fonds. Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Fonds. Les distributions des frais de gestion payées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Fonds ou sur tout autre investisseur du Fonds. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des Fonds) relativement aux séries A, F, S et SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais de réglementation; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des fiduciaires, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative des séries de parts des Fonds, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés aux parts des séries A, F, S et SM des Fonds sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Aucuns frais d'administration fixes ne sont exigibles à l'égard des parts de série O. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Fonds qui ne sont pas des frais des Fonds attribués aux parts de série O du Fonds. Les frais d'administration fixes payables par le Fonds pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation de ces services aux Fonds.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Fonds sont responsables des frais des Fonds, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Fonds.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Fonds relativement aux parts de série A, de série F et de série S des Fonds. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est au gré du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Fonds dans le cadre des frais des Fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Lorsqu'un Fonds investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Fonds ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Fonds ne verse pas des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Le gestionnaire des fonds sous-jacents peut, dans certains cas, renoncer, en partie ou en totalité, aux frais de gestion d'un fonds sous-jacent, le cas échéant, ou prendre en charge une partie ou la totalité des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Le Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC est une fiducie de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds de créances mondiales CIBC et le Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. La tranche de leur revenu net et/ou des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Fonds, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Fonds sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Fonds a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Fonds et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Fonds peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le coût moyen des parts du porteur de parts aux fins fiscales, ce qui peut donner lieu à un gain en capital pour le porteur de parts, dans la mesure où le coût moyen devient inférieur à zéro.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Notes des états financiers

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Fonds sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC se termine le 15 décembre et l'année d'imposition du Fonds de créances mondiales CIBC et du Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC se termine le 31 décembre.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Fonds aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds, le cas échéant. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Fonds peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds. En outre, le gestionnaire peut signer des ententes de récupération de la commission avec certains courtiers à l'égard du Fonds. Toute commission récupérée est versée au Fonds concerné.

Les opérations relatives aux titres à revenu fixe et à certains autres titres sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et de certains autres titres ne sont pas vérifiables et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers à Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI* ou le *conseiller en valeurs*) et à tout sous-conseiller en valeurs, la valeur des services fournis au conseiller en valeurs et à tout sous-conseiller en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Fonds, les coûts sont répartis entre ces Fonds en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et tout sous-conseiller en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Fonds, se résument comme suit et sont assortis des *frais et honoraires (collectivement, désignés les frais)* décrits ci-après. Les frais de gestion et les autres charges à payer inscrits à l'état de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Fonds.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs des Fonds

GACI, filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Fonds.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Fonds (autres que les frais des Fonds) relativement aux parts des séries A, F, S et SM, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais de réglementation; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires des fiduciaires, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les coûts des services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par les Fonds, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces séries de parts. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus des Fonds est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* de l'état du résultat global de chaque Fonds.

Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Fonds ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Fonds. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Fonds, ou une partie du Fonds, pour lequel GACI est le conseiller en valeurs, sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Fonds aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Fonds.

Dépositaire

Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Fonds et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Fonds, qui peuvent comprendre la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Fonds (désignée le *dépositaire*). La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Fonds, y compris des services de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Fonds.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement de certains Fonds. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme pour ces Fonds.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés en cours auprès de courtiers.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de

Fonds de titres à revenu fixe diversifié CIBC
Fonds de créances mondiales CIBC

Fonds d'obligations des marchés émergents en monnaie locale CIBC

(collectivement, les « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2023 et 2022 et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière des Fonds aux 31 décembre 2023 et 2022 ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates conformément aux Normes internationales d'information financière (désignées les *IFRS*).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants des Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement des Fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement des Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux *IFRS*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider les Fonds ou de cesser leur activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière des Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne des Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des Fonds à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener les Fonds à cesser leur exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
21 mars 2024



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

CIBC Square
81 Bay Street, 20th Floor
Toronto (Ontario)
M5J 0E7

1 888 888-3863

www.cibc.com/fondsmutuels

info@gestiondactifscibc.com